



## ARE et droit du travail fonction publique

Par **mcgill**, le **14/06/2016** à **18:42**

Bonjour,

Après deux ans de CDD dans le milieu hospitalier ( aide soignant ) comment pretendre a ses ARE ?

Un contrat du 1er juillet 2016 au 31 decembre 2016 à été signé un petit peu contraint et forcé .  
Cependant après resultat positif du concours d'infirmier, dans l'incapacité d'effectué ce CDD.  
Possibilité d'accumulé, prime de précarité, ARE, et prise en charge du cout de l'ecole d'infirmier?

Merci d'avance